

Le 13 Mai 1807, à l'issue des Vêpres une réunion est organisée pour arrêter la réalisation et surtout le financement de la remise en état de l'Abbatiale devenue église paroissiale.

A cette réunion et sur convocation du Maire, CHEVALIER-DUCLOS, participent l'ensemble du conseil municipal, les marguilliers, c'est-à-dire les membres du conseil paroissial et plusieurs fortunés propriétaires de la Commune.

Un comité de surveillance des travaux est donc composé du Maire, du Sieur PERNELLE, Juge de paix, de CHESNEL, Notaire, de Julien BIDARD HOUDIERE, Adjoint, lequel assurera la fonction de caissier, porteur des deniers et chargé de la paie des ouvriers.

Le conseil municipal décide également le prélèvement d'un impôt foncier à hauteur de cinq mille francs, en faisant toutefois remarquer que les principaux propriétaires sont domiciliés hors commune.

Le 15 Mai 1814, le Maire CHEVALIER DUCLOS, le Sieur CHESNEL et les marguilliers en exercice, BOISNET de la Logerie et BOUVET de la Reinière, rendront les comptes de la démolition de l'église St Sauveur et de la réparation de l'Abbatiale.

Les travaux ont été exécutés par :

- un Vitrier, qui encaisse le règlement le plus élevé
- MESSANT pour réparation de l'horloge
- RAGEOT et JENVRIN pour fourniture de fer
- Jacques DEGRENNE, Charpentier
- MAILLARD, Armurier et Serrurier
- BRIONNE, Couvreur
- JOUGUET, Maçon

Du mobilier a été transféré de l'ancienne église à l'Abbatiale et notamment

- la statue de Notre Dame de Pitié
- la statue de la Madeleine
- la statue de St Sauveur
- la statue de Notre Dame-des-déserts et la tête de la statue de St-Benoît
- Des fonds baptismaux en pierre

Les ventes provenant de la démolition concernent essentiellement des matériaux adjugés à des habitants de la Commune.

En outre, le maître-autel a été vendu à la paroisse de St Cornier et deux autres autels sont acquis par des prêtres de la région : l'autel St Julien par un vicaire LE NOBLE, de St Cornier, l'autel de la Vierge par le curé de Landisacq.

Lonlay était en 1814 desservie par un prêtre assisté d'un vicaire dont le traitement est assuré par une quête de dons volontaires.

Le Conseil Municipal critique cette procédure « humiliante et trop souvent insuffisante, plusieurs habitants riches ne faisant pas d'offre à raison de leurs moyens »

Il décide donc la levée d'un impôt supplémentaire annuel.

Cette décision, le 20 Septembre 1814, est contestée par l'autorité de tutelle, laquelle considère que LONLAY, commune de 3214 habitants devrait avoir un octroi, à savoir une taxe à percevoir sur les denrées entrant dans la commune. « Mesure impraticable », rétorque le conseil en s'appuyant sur la superficie de la commune et sa circonférence estimée à 7 lieues (28 kilomètres), ce qui rend impossible le contrôle des arrivées de denrées.

Sur le plan national, Napoléon Ier est vaincu et abdique en Mai 1814 avant d'être relégué sur l'île d'ELBE

Le Conseil Municipal le 16 Octobre 1814 prête serment de fidélité au roi Louis XVIII

Le retour de Napoléon en Mars 1815 pour les Cent Jours, voit ce même conseil jurer fidélité à l'Empereur le 23 Avril 1815, à l'exception de Julien CHEDEVILLE, François JOUIN et Denis PELLIER.

La défaite de Waterloo, le 18 Juin 1815 fait chuter définitivement cette fois Napoléon et l'exile à Ste Hélène, d'où le désarroi de la municipalité et la démission du Maire.

Le 12 Octobre 1815, ONFRAY Pierre, Propriétaire, est nommé par le Préfet, maire de la Com-

mune et promet de garder obéissance et fidélité au roi Louis XVIII.

Le 27 Novembre 1815, une procédure identique destitue les Adjoints CHESNEL et BIDARD, HOUDIERE, qui sont remplacés par THIERRY, Négociant à la Brousse, et CHEDEVILLE du Val.

Le 12 Avril 1816, un arrêté préfectoral suspend tous les Conseillers et nomme en remplacement :

- BOISNET Jacques, Propriétaire à la Logerie
- GIGAN Jean François, Cultivateur à la Chapelière
- RAGEOT Julien, Maréchal au Bourg
- LE SELIER Christophe, Cultivateur aux Isles
- CHAPERON Julien, Propriétaire sur le Mont
- BRIONNE Louis, Propriétaire au Nèzement
- MARECHAL Louis, Meunier à Bridet
- MESSANT Jean, Armurier à la Faverie
- BIDARD Jean, Cultivateur aux Barres
- JOUIN Jean, Cultivateur à la Pesantière
- MONTAUFRAY Julien dit l'Abbé Propriétaire à la Reinière
- CHEDEVILLE Georges, Propriétaire au Bout du Tertre
- MESSANT Julien à la Bévinière

Des répartiteurs sont également désignés, dont deux extérieurs à la commune : RAGEOT de la Roche, Médecin à Domfront et BIDARD de la Bérardière, Maire de St Bômer.

Il va sans dire que la monarchie constitutionnelle de Louis XVIII qui souhaitait une politique de juste milieu ne pouvait néanmoins nommer que des royalistes notoires et dans notre région, plus ou moins affiliés ou sympathisants en son temps de la Chouannerie.

La « Terreur blanche » après Waterloo entraîne en France des exécutions dont celle du Maréchal NEY, fidèle de Napoléon. Elle n'a eu comme conséquence à Lonlay que la destitution du conseil bonapartiste..

Claude TOUTAIN